

## Immatriculation



Vous souhaitez **déclarer la vente** de votre véhicule : <https://www.service-public.fr>

Pour effectuer un **changement d'adresse** pour les véhicules immatriculés dans le nouveau système (AA – 000 – AA) effectuez votre demande sur :  
<https://www.service-public.fr>

*transport > carte grise > changement d'adresse > services en ligne et formulaires > changement d'adresse en ligne.*

Pour obtenir un **certificat de non-gage**, rendez-vous sur :  
<https://siv.interieur.gouv.fr>

Pour immatriculer un **véhicule d'occasion**, privilégiez le **recours à un professionnel habilité** ou adressez-vous au guichet de la préfecture :  
11, avenue de la République – Colmar  
après avoir complété une pré-demande en ligne sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Vous souhaitez **immatriculer un véhicule venant de l'étranger** : Vous devez déposer votre demande auprès de la préfecture du Haut-Rhin 11, avenue de la République - Colmar

## Permis de conduire



à partir du **12 mai**, dans le Haut-Rhin, les demandes de permis de conduire se feront **uniquement par voie dématérialisée**

Vous souhaitez vous **inscrire au permis de conduire** (primo accédant ou extension de catégorie) <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous souhaitez **demandeur un permis** :

- après réussite à l'examen ;
- en cas de perte ou de vol ;
- en cas de détérioration ;
- en cas d'expiration de la durée de validité (y compris groupe lourd) ;
- en cas de changement d'état-civil ;
- pour valider un diplôme professionnel ;
- pour convertir un brevet militaire.

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Pour connaître le **solde de vos points**

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous souhaitez **échanger un permis étranger** ou **demandeur un permis international** : votre demande est à déposer auprès de la préfecture du Haut-Rhin - 11 avenue de la République - Colmar

Vous devez passer en **commission médicale** : écrivez à [pref-commission-medicale@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-commission-medicale@haut-rhin.gouv.fr)

### **Rappel** : passeports et cartes nationales d'identité

Sont à demander auprès d'une **mairie équipée d'un dispositif de recueil** (liste sur le site Internet : [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)). La **pré-demande en ligne** est disponible sur <https://passeport.ants.gouv.fr>